

**Arrêté N° 2021-48 portant nomination de Mme CASTAGNE VEZIES
en qualité de chargée de mission**

La Présidente de l'Université Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés et notamment l'article 38 ;
- Vu** l'arrêté 2019-167 du 26 septembre 2019 portant nomination de Mme CASTAGNE VEZIES en qualité de chargée de mission,

Arrête :

- Article 1 :** Madame Clotilde CASTAGNE VEZIES, Maitresse de Conférences, est nommée chargée de mission aux formations initiale et continue aux métiers de l'enseignement (Masters MEEF et Pôle de professionnalisation) auprès de la Vice-présidente en charge de la formation et de la vie étudiante.
- Article 2 :** L'intéressée bénéficie d'une équivalence horaire de 45 heures ETD au titre de cette mission.
- Article 3 :** La mission est définie dans la lettre annexée au présent arrêté.
- Article 4 :** La mission, qui prend effet à compter du 5 février 2021 prendra fin le 31 août 2021.

Fait à Lyon, le 18 février 2021



Nathalie DOMPNIER

